

# Pour une réforme globale de la fiscalité locale

## Déclaration du groupe Coopération

Dresser un état des lieux de la fiscalité locale était un véritable défi, tant la complexité fiscale s'est accrue du fait des enchevêtrements de compétences liées au processus de décentralisation et des revirements de législation. L'avis présenté permet d'analyser la structuration de la fiscalité locale et de détailler les mécanismes nécessaires à la réduction des inégalités territoriales.

Sur la base de ce travail conséquent, le groupe de la coopération partage la volonté de simplifier la fiscalité locale et de recréer la confiance. Il soutient notamment la première préconisation qui vise à engager rapidement une réforme globale et ambitieuse de la fiscalité locale en cohérence avec les territoires.

Comme le souligne l'avis, le sujet n'est pas seulement technique. Il est aussi politique, économique, social, et territorial... Les politiques fiscales sont en effet un facteur d'attractivité majeur de nos territoires.

Profondément ancrées dans leurs régions, nos entreprises coopératives ont ainsi besoin de mesures fiscales lisibles mais aussi stables dans le temps et l'espace, de mesures soutenables économiquement, pour générer croissance et emplois qui, par nature dans les coopératives, ne sont pas délocalisables. Cela est vrai pour tous les secteurs économiques de nos coopératives, y compris celui du logement, qui contribue de la même façon à l'économie, à l'emploi et aux recettes fiscales. La production de logements doit être favorisée, pour le groupe, par des mesures fiscales adaptées, répondant aux besoins sur les territoires qui auront pu être correctement identifiés.

Les entreprises coopératives attendent par ailleurs de la part des collectivités locales, des investissements notamment dans les infrastructures, au service de leur développement économique, comme par exemple le fret ferroviaire pour les coopératives agricoles. Ces investissements doivent être également au service de la vie quotidienne de leurs salariés sur des territoires parfois en difficulté.

Le groupe de la coopération partage donc le triple objectif proposé par l'avis : simplifier, rendre plus lisible, et stabiliser le financement des politiques et services publics déployés par les Collectivités Locales. Pour le groupe de la coopération, cette nouvelle « géographie fiscale à construire » devra être accompagnée d'études d'impact détaillées notamment concernant les acteurs économiques.

Ainsi, les préconisations de l'avis paraissent, pour le groupe de la coopération, de nature à nourrir les débats en cours, c'est pourquoi il a voté l'avis.